

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

## COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°06/2026

des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers représentés : 1
Nombre de conseillers absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, à 15 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Emilie MARTINI, Erick CASALTA, Mme Bernadette JOURNET, Mme Olga BRUNI, Jean-Louis MARTINI, Mme Blanche MONTISCI, François VITTINI, Mme Fabienne GIUNTI, Dominique VINCENTI.

Membre représenté : Jean-Baptiste SALVADORI par François VITTINI

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Emilie MARTINI.

**Objet : Désignation du délégué à la communauté de communes CELAVU PRUNELLI.**

VU le code électoral et notamment son article L. 273-11 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-1 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner 1 (un) délégué titulaire pour siéger au sein de la communauté de communes CELAVU PRUNELLI.

Considérant que dans les communes de moins de 1 000 habitants n'ayant qu'un seul conseiller communautaire, le conseiller communautaire est le premier dans l'ordre du tableau, à savoir le Maire;

Est désigné pour remplir cette mission :

**Délégué titulaire :**

Dominique VINCENTI

Arghiaccia

20 117 OCANA

Fait et délibéré les jours et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

  
D. VINCENTI

